

**FICHE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
TRANSACTION IMMOBILIERE**

DEMANDE A COMPLETER ET A RETOURNER A :

TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE – Service Assainissement – 60 avenue Marcel Dassault – CS 30651– 37206 Tours Cedex 3
Fax : 02 47 37 02 80 Mail : controle@tours-metropole.fr

Fournir le plan de situation, l'extrait cadastral, le plan de masse, implantation des éventuels puits et tout document jugé utile (plan et factures de l'installation, photos, avis de conformité, diagnostic, bon de vidange, etc.). Délai d'intervention : 20 jours ouvrés à partir de la date de réception de la demande. Le coût forfaitaire de ce diagnostic est fixé pour l'année 2019 à 110 € H.T* si le rapport de la dernière visite dont dispose le service est daté de plus de trois ans ; 35 € H.T* si le rapport de la dernière visite dont dispose le service est daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente. **Il sera facturé au demandeur.**

En caractères gras figurent les rubriques à renseigner obligatoirement

DEMANDEUR :

NOTAIRE : OUI NON

NOM - Prénom :

Adresse : Code postal : Commune :

Téléphone :/...../...../..... Fax :/...../...../..... Tél. portable :/...../...../.....

Adresse mail :

Engagement du Demandeur :

Le Demandeur s'engage à payer la prestation à réception de *l'avis des sommes à payer* adressé par le Trésor Public.

Date : Le/...../..... Signature du Demandeur :

PROPRIETAIRE (vendeur) :

NOM - Prénom :

Téléphone :/...../...../..... Tél. portable :/...../...../..... Adresse mail :

Adresse : Code postal : Commune :

ACQUEREUR :

NOM - Prénom :

Téléphone :/...../...../..... Tél. portable :/...../...../..... Adresse mail :

Adresse de l'habitation à contrôler :

Commune :

N° de parcelle de l'assainissement : N° des parcelles associées :

Date de construction de l'habitation :/...../.....

Date de construction de l'assainissement :/...../.....

Consommation d'eau annuelle (en m³) :

Un contrôle du dispositif a-t-il été réalisé ? OUI NON

Type du dernier contrôle : Diagnostic Fonctionnement Réalisation

N° du dossier : Date du contrôle :/...../.....

Organisme ayant réalisé le contrôle :

► **VENTE** Date prévue de signature :/...../.....

► **CARACTERISTIQUES DU TERRAIN** - Superficie : m²

- **Présence d'un puits sur la parcelle ?** OUI NON

Si oui, ce puits dessert-il des installations sanitaires intérieures à l'habitation ? OUI NON

Distance du puits au dispositif d'« épandage » : m

Profondeur du puits : m Profondeur du niveau d'eau : m

- Présence d'un puits sur les parcelles voisines ? OUI NON

Si oui, ce puits dessert-il des installations sanitaires intérieures à l'habitation ? OUI NON

Distance du puits au dispositif d'« épandage » : m

- Alimentation en eau potable : adduction publique source, forage puits

autre, préciser :

- La parcelle de l'assainissement est-elle incluse dans un périmètre de protection de captage en eau potable ?

OUI NON

- Destination des eaux pluviales :

► CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

Maison d'habitation individuelle → Nombre de pièces principales* :

→ Dont nombre de chambres :

→ Nombre d'habitants :

* Une pièce principale est une pièce sèche destinée au séjour ou au sommeil d'une surface minimale de 7 m² munie d'un ouvrant donnant sur l'extérieur.

Chambres d'hôtes, gîtes etc. → Nombre de chambres : Capacité d'accueil :

Hôtel → Nombre de chambres :

Restaurant → Nombre de couverts/repas :

Entreprise, atelier (bureaux, vestiaires...) → Nombre d'usagers :

→ Type de bâtiment :

Autres, préciser :

► SCHEMA DE L'INSTALLATION

Habitation

*tarifs en application de la délibération du conseil métropolitain en date du 17 décembre 2018

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

Vos informations font l'objet d'un traitement informatisé réservé à l'usage exclusif de Tours Métropole Val de Loire. Le service assainissement de Tours Métropole Val de Loire s'engage conformément à la nouvelle réglementation en vigueur à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles et de ne pas utiliser vos données à d'autres fins qu'au suivi et au contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs. La durée du traitement est de 10 années. Pour exercer votre droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, veuillez contacter notre délégué à la protection des données (donneespersonnelles@tours-metropole.fr).